L’ouverture atlantique

Fiche méthode

(Histoire 2de · Thème 2 · L’ouverture atlantique : les conséquences de la découverte du « Nouveau Monde »)

La démarche : de la question à la composition

1. J’analyse le sujet. Je définis chaque mot et je fixe les bornes. Exemple : « Les sociétés amérindiennes face à la conquête et à la colonisation espagnoles au XVIe siècle ». Sociétés amérindiennes = des Taïnos aux empires mexica et inca, pas un bloc ; conquête = prise militaire ; colonisation = installation durable et exploitation ; bornes : de 1492 à la fin du siècle.

2. Je problématise avec un couple de notions. Rupture / continuité ; découverte / conquête ; destruction / recomposition ; centre / périphérie ; domination / contestation ; local / mondial. Exemple : comment ces sociétés sont-elles détruites, et comment survivent-elles en se transformant ?

3. Je bâtis le plan. I. La conquête : l’effondrement des empires (1492-1533) ; II. La colonisation : une domination destructrice (épidémies, travail forcé, destruction des cultes) ; III. Survivre, résister, se recomposer (résistances incas, métissage, débat de Valladolid). Chaque paragraphe : une idée, un appui daté (date, lieu, acteur), une explication qui revient au sujet.

Le réflexe — le sujet porte sur les conséquences : je ne raconte pas les voyages, et je traite les deux rives de l’Atlantique.

Cas 1 · Expliquer le basculement vers l’Atlantique

Réflexe — qui, pour qui, quand, par où, ce que ça change.

Exemple. Rupture et continuité.

Je date la rupture (1453, 1492, 1498), puis je montre ce qui continue : Venise achète encore des épices en Méditerranée orientale.

Attention — Colomb ne « prouve » pas que la Terre est ronde.

Cas 2 · Comparer les deux empires

Réflexe — conquérir, gouverner, exploiter, forme.

Exemple. Territoire ou réseau.

Vice-royautés et Conseil des Indes d’un côté ; comptoirs fortifiés sur les routes des épices de l’autre ; le Brésil à part.

Attention — Cortés = Mexique ; Pizarro = Pérou.

Cas 3 · Expliquer l’effondrement démographique

Réflexe — cause principale, aggravations, recompositions.

Exemple. Hiérarchiser les causes.

J’écris d’abord « les épidémies », puis « aggravées par » le travail forcé et les guerres, et je finis sur le métissage.

Attention — choc microbien ≠ extermination ; encomienda ≠ mita.

Cas 4 · Critiquer un texte engagé

Réflexe — auteur, date, destinataire, but, procédés.

Exemple. Las Casas ou un sermon.

> Je relève les procédés (superlatifs, images, chiffres chocs) et je confronte le texte aux estimations des historiens.

Attention — Valladolid : la conquête, pas l'âme des Indiens.

Cas 5 · Relier sucre, traite et esclavage

Réflexe — plantation, côte africaine, Europe.

Exemple. Avant et après 1492.

> Je montre que l'esclavage existe avant la conquête, puis comment la plantation sucrière lui donne une ampleur nouvelle.

Attention — pas de « commerce triangulaire » au XVI^{e} siècle.

Cas 6 · Lire un tableau de chiffres

Réflexe — source, périodes, rapport, limites.

Exemple. Les métaux arrivés à Séville.

> Je découpe en périodes, je calcule un rapport (« multiplié par… »), puis je dis ce que les chiffres ne comptent pas (contrebande).

Attention — Séville est un lieu de passage, pas le coffre-fort de l'Europe.

Les pièges

- Raconter les voyages sans en venir aux conséquences, ou ne traiter que l'Europe.
- « Le Nouveau Monde était vide » : il comptait plusieurs dizaines de millions d'habitants.
- Expliquer la conquête par les seules armes, l'effondrement par les seuls massacres ou les seuls microbes.
- Faire des Amérindiens un bloc de victimes passives.
- Anachronismes : commerce triangulaire, compagnies de commerce, chiffres du XVIII^{e} siècle.
- Croire que la Méditerranée décline dès 1492.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).